



2342822/1/1

KOMET FRANCE

Téléphone 01 43 48 89 90
Fax 01 43 48 90 65

Service Clients

serviceclient@komet.fr Choix 1

Hôpitaux / Cliniques

grandscomptes@komet.fr Choix 2

Comptabilité Clients

creditclient@komet.fr Choix 3

DR REMONDET NICOLAS
LE PIGEONNIER
46120 LACAPELLE MARIVAL

N° Client: 514229

Facture N°: VK/25069719

Date: 09/10/2025

N° de Siret: 43330024100026

Votre délégué: DARDENNE Eva, Tél. 06 75 66 89 37

Page 1/1

Article	STE	Qté	Prix U.	Remise	P.U.net	Montant HT
Ordre: ORD/01923582 Date ordre: 08/10/2025 Réf.: TP ENDO FIGEAC 23003 AD						
KP6881.314.014	DIAMANT - DIAO Lot N° 00742859	10 10	16,49	25,00 %	12,37	123,68
8881.314.014	DIA.- FIN, EF, UF Lot N° 00748801	10 10	11,46	25,00 %	8,60	85,95
KP6882.314.014	DIAMANT - DIAO Lot N° 00743362	10 10	16,49	25,00 %	12,37	123,68
8882.314.014	DIA.- FIN, EF, UF Lot N° 00727106	10 10	11,46	25,00 %	8,60	85,95
5856.314.016	DIA.- SUPER GROS Lot N° 00757711	10 10	11,46	25,00 %	8,60	85,95
BCS1.000.000	ENDO OBTURATION Lot N° CSL2504161	1 1	140,27	25,00 %	105,20	105,20
H269QGK.314.016	FRAISE ENDO MIXTE Lot N° 00744046	5 5	22,14	25,00 %	16,61	83,03

Une Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement de 40 euros ainsi qu'un intérêt de retard de 11 % sera dû de plein droit, en application de l'article L441-6 alinéa 12 du Code de commerce et de l'article 8.2 de nos CGV, pour tout paiement effectué postérieurement à la date d'échéance figurant sur la présente facture.

**Pour toute correspondance, adressez votre courrier à:
KOMET FRANCE, BP 10726 - 75827 Paris Cedex 17**

Total Quantités 56	Total H.T. 924,57	Remise 231,13	Tot Net H.T. 693,44	Net à Payer 832,13 EUR
Port Franco	Base T.V.A. 693,44	Taux T.V.A. 20,00%	TVA 138,69	

Livraison: TNT

Règlement: à20 jours par chèque ou par virement

Date échéance: 29/10/2025

Lors du règlement, merci de rappeler: VK/25069719

Conditions générales de vente

Conditions Générales de Vente - KOMET Article 1 - Portée des conditions générales de vente Les présentes conditions générales de vente sont adressées ou remises à chaque acheteur afin de lui permettre de passer commande. Elles sont applicables à compter du 1er Septembre 2014 et se substituent aux conditions antérieures. Le fait de passer commande implique, de la part de l'acheteur, l'acceptation des présentes conditions générales de vente. Tous autres documents, conditions générales d'achat ou conditions contraires émis par l'acheteur ainsi que toutes conditions particulières, ne pourront prévaloir sur les présentes conditions générales de vente et seront inopposables au vendeur sauf acceptation expresse et écrite de sa part. Le fait que le vendeur ne se prévale pas, à un moment donné, de l'une quelconque des dispositions des présentes conditions générales de vente ne peut être interprété comme valant renonciation à se prévaloir ultérieurement des dispositions concernées. Article 2 - Commandes Toute commande adressée au vendeur constitue une offre de l'acheteur de contracter suivant les termes des présentes conditions générales de vente. La vente devient définitive dès l'acceptation écrite de la commande par le vendeur ou, à défaut, dès l'enlèvement des produits par l'acheteur ou par le transporteur. Les commandes peuvent être passées par tous moyens. Le vendeur se réserve cependant la possibilité d'exiger une confirmation écrite. Toute modification ou annulation de commande ne pourra être acceptée que si elle est parvenue au vendeur, par écrit, avant l'enlèvement des produits par le transporteur ou l'acheteur. Les frais, pertes ou dommages encourus ou supportés de ce fait seront à la charge exclusive de l'acheteur. Aucune annulation ou modification de commande de produits spéciaux, ne figurant pas sur le catalogue de vendeur, ne pourra être acceptée. Les produits commercialisés par le vendeur font l'objet de recherches et d'évolutions techniques. En conséquence, le vendeur pourra apporter aux produits commandés toutes modifications qu'il jugera utile, à la condition qu'elles ne constituent pas des modifications substantielles. Aucune annulation de commande ou de retour ne pourra être acceptée pour ce motif. Article 3 - Livraison 3.1 Modalités Les livraisons sont assurées par des transporteurs sélectionnés par le vendeur. Si l'acheteur souhaite enlever ou faire enlever lui-même les produits, il devra en informer le vendeur lors de la commande et devra procéder à l'enlèvement des produits dans un délai maximum de sept (7) jours. A défaut d'enlèvement dans ce délai, la livraison sera automatiquement assurée par le transporteur sélectionné par le vendeur. 3.2 prise en charge Les produits sont livrés franco de port en France métropolitaine pour toute commande supérieure à 150,00€ TTC. Pour toute commande d'un montant inférieur, les frais de port engagés par le vendeur seront facturés à l'acheteur. Pour les DOM-TOM, le port et le transit sont, dans tous les cas, à la charge de l'acheteur. 3.3 Délai Les livraisons sont effectuées en fonction des stocks disponibles et dans l'ordre de réception des commandes. Le vendeur se réserve le droit de procéder à des livraisons fractionnées en cas de difficulté d'approvisionnement ou de fabrication. L'acheteur pourra, lors de la commande, refuser la livraison des éventuels articles complémentaires ou « reliquats ». Le délai de livraison est indiqué de la façon la plus précise possible lors de la prise de commande mais peut varier en fonction des possibilités d'approvisionnement, de fabrication et de transport. En aucun cas, le dépassement du délai de livraison indiqué, quelles qu'en soient la cause, la durée et les circonstances pour l'acheteur, ne pourra donner lieu à des pénalités de retard, à des dommages et intérêts ou à l'annulation d'une commande déjà acceptée par le vendeur ou portant sur des produits spéciaux. Si pour des raisons particulières l'acheteur souhaite préciser un délai de livraison ferme, il devra l'indiquer au vendeur lors de la commande et obtenir son accord écrit. Dans tous les cas, le vendeur sera déchargé de son obligation de livrer en cas de force majeure. Seront assimilés à des cas de force majeure, la grève, l'impossibilité d'être approvisionné ou d'acheminer les produits. En cas de difficulté de livraison, le vendeur s'engage à tenir l'acheteur informé. 3.4 Risques Le transfert des risques (perte, vol, détérioration...) intervient dès l'enlèvement des produits par le transporteur ou par l'acheteur. Les produits voyagent aux risques et périls de l'acheteur auquel il appartient, en cas d'avarie ou de manquant, de faire toutes constatations nécessaires et de confirmer ses réserves par acte extra-judiciaire ou par lettre recommandée avec demande d'avis de réception auprès du transporteur dans les trois (3) jours qui suivent la réception des produits. Article 4 - Garanties Les produits sont garantis contre tout défaut de matière ou de fabrication pendant une durée de un (1) an à compter de la date d'enlèvement des produits. Au titre de la garantie, le vendeur ne sera tenu qu'au remplacement gratuit des produits ou à l'établissement d'un avoir à l'exclusion de tous remboursements, indemnités ou dommages et intérêts. La garantie sera exclue pour toute dégradation ou défaut dû à l'usure ou à une mauvaise utilisation des produits par l'acheteur. Sans préjudice des dispositions à prendre vis-à-vis du transporteur, les réclamations sur les vices apparents ou sur la non-conformité des produits livrés aux produits commandés ou au bordereau de livraison doivent être formulées, par écrit dans les huit (8) jours de la livraison. Il appartiendra à l'acheteur de fournir toute justification quant à la réalité des vices ou anomalies constatés.	Article 5 - Retour des produits Tout retour devra avoir été préalablement et expressément accepté par le vendeur et devra être réalisé dans un délai de huit (8) jours à compter de la date de son acceptation. Sauf en cas de vice caché, aucun retour ne sera accepté pour des produits déjà utilisés. Les produits devront être retournés dans leur emballage d'origine, accompagnés du justificatif d'achat et du motif du retour. Le délai maximum de reprise de marchandise est de six (6) mois pour les produits non stériles et de deux (2) mois pour les produits stériles (hors gamme médicale), à compter de la date de facture. Les produits retournés en dehors de ces conditions seront réexpédiés à l'acheteur et ne pourront donner lieu ni à un échange, ni à l'établissement d'un avoir. Les retours acceptés donneront lieu, dans la mesure où la réclamation s'avérera justifiée, au choix du vendeur, à un échange ou à l'établissement d'un avoir à l'exclusion de toute indemnité ou dommages et intérêts. Les frais et risques du retour sont à la charge de l'acheteur. Article 6 - Prix Les produits sont facturés sur la base du tarif en vigueur au jour de la commande. Pour les produits spéciaux ne figurant pas sur le catalogue du vendeur, le prix sera fixé par accord entre les parties lors de la commande. Le tarif envisagé est communiqué à tout acheteur qui en fait la demande. Les prix qui y figurent s'entendent nets hors taxe, départ de notre magasin, emballage compris à l'exception des emballages spéciaux qui sont facturés en sus. Tout impôt, taxe ou droit quelconque devant être acquitté en application de la législation française ou de celle de pays importateurs ou de transit, est à la charge exclusive de l'acheteur. Article 7 - Facturation Une facture est établie et délivrée pour chaque livraison en application des dispositions légales et est jointe au colis. Article 8 - Paiement 8.1 Conditions Les factures sont payables en totalité à vingt (20) jours de la date de la facture. En cas de paiement par remise d'un effet de commerce ou par chèque, le paiement, au sens des présentes conditions générales de vente, s'entendra du règlement effectif à l'échéance ou à l'encaissement. En aucun cas les paiements ne peuvent être suspendus ou faire l'objet d'une compensation sans l'accord écrit et préalable du vendeur. 8.2 Retard ou défaut de paiement Article 8.2 de vos CGV Toute somme non payée à l'échéance indiquée sur la facture, donnera lieu de plein droit en application des dispositions de l'Article L441-6 alinéa 12 du Code de commerce, à une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement de 40 euros ainsi qu'à l'application d'un intérêt pour retard au taux de 11 % à compter du jour suivant la date d'échéance figurant sur la facture. Un retard de paiement pourra entraîner la suspension de toutes les commandes en cours. En outre, en cas de défaut de paiement total ou partiel, quarante-huit (48) heures après mise en demeure restée infructueuse, la vente sera réiliée de plein droit, si bon semble au vendeur, et ce dernier pourra demander en référé la restitution des produits, sans préjudice de tous autres dommages et intérêts. L'acheteur devra rembourser au vendeur tous les frais occasionnés par le recouvrement contentieux des sommes dues, y compris les honoraires d'officiers ministériels. En cas de paiement partiel, celui-ci s'imputera d'abord sur les intérêts et sur les créances les plus anciennes. 8.3 Exigence de garantie Tout incident de paiement ou détérioration du crédit de l'acheteur pourra justifier l'exigence de garanties, d'un règlement comptant, d'un règlement par virement bancaire avant l'exécution des commandes passées ou d'un règlement « contre-remboursement ». Article 9 - Réserve de propriété Le vendeur conserve la propriété des produits jusqu'à la date de leur complet paiement et encaissement, en principal, frais, intérêts et accessoires. Les produits livrés et non encore entièrement payés devront figurer distinctement dans le stock de l'acheteur et demeurer identifiants. Les produits figurant dans le stock de l'acheteur seront présumés être ceux non encore payés. Au cas où le paiement n'interviendrait pas dans le délai prévu, le vendeur pourra reprendre ou réclamer la restitution de la totalité des produits livrés sans préjudice de l'exercice de tout autre droit ou action. En cas de dépôt de bilan et/ou d'ouverture d'une procédure de redressement judiciaire, l'acheteur devra en aviser le vendeur sans délai pour lui permettre de revendiquer la propriété des produits et/ou d'introduire toute action nécessaire au recouvrement de sa créance. Article 10 - Attribution de compétence En cas de litige portant sur l'interprétation ou l'application des présentes conditions générales de vente ou résultant des opérations qui en sont l'objet, il est fait expressément attribution de compétence aux tribunaux de Paris. Article 11 - Collecte et recyclage des Déchets d'Équipements Électriques et Electroniques (DEEE) professionnels : Conformément aux dispositions du Code de l'environnement en matière de Déchets d'Équipements Électriques et Electroniques (DEEE) professionnels (Articles R.543-172 et suivants), Komet France assume ses responsabilités en tant qu'adhérent écosystème, en charge de la collecte, de la dépollution et du recyclage des DEEE. L'Eco-organisme écosystème est agréé par les pouvoirs publics. Komet France apporte ainsi à ses clients la garantie de pouvoir bénéficier de l'offre de service de collecte et de recyclage proposé par écosystème pour les équipements électriques professionnels qu'elle a mis sur le marché, lorsque ces derniers arrivent en fin de vie. Les clients de Komet France disposent d'une solution sans frais pour se défaire de leur DEEE professionnels : dépôt des DEEE professionnels dans l'un des 200 points d'apport professionnels ou l'un de 1500 distributeurs professionnels du réseau écosystème. Les équipements sont ensuite dépollués et recyclés dans une filière à haute performance environnementale. L'identifiant unique FR027224_05YQDC attestant de l'enregistrement au registre des producteurs de la filière EEE, en application de l'article L.541-10-13 du Code de l'Environnement a été attribué par l'ADEME à la société Komet France. Cet identifiant atteste de sa conformité au regard de son obligation d'enregistrement au registre des producteurs d'Équipements Électriques et Electroniques et de la réalisation de ses déclarations de mises sur le marché auprès d'écosystème Komet France SA - 18 Rue Fourcroy - 75017 Paris - France - 02/2022
--	---